

TGP/5 : Section 6/2 Draft 5

**ORIGINAL**: anglais **DATE**: 10 janvier 2008

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES GENÈVE

#### **PROJET**

#### Document connexe

à

l'Introduction générale à l'examen
de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales (document TG/1/3)

### **DOCUMENT TGP/5**

## "EXPÉRIENCE ET COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS"

### **Section 6:**

Rapport UPOV d'examen technique

adopté par le Comité technique le 6 octobre 1989 Annexe du document TC/XXV/12

et

Formulaire UPOV de description variétale

Annexe I du document TC/26/6, pages 4 à 6

Document établi par le Bureau de l'Union

aux fins d'examen par le

Comité technique à sa quarante-quatrième session qui se tiendra à Genève du 7 au 9 avril 2008

Comité administratif et juridique à sa cinquante-septième session qui se tiendra à Genève, le 10 avril 2008

### Note concernant la version du projet

Le texte **barré** indique des parties supprimées au texte actuellement adopté, proposées par le Comité administratif et juridique (CAJ) sur la base de tous les commentaires formulés par le Comité technique (TC), les Groupes de travail techniques (TWPs) et le CAJ en 2007

Le texte <u>souligné</u> indique des parties ajoutées au texte actuellement adopté, proposées par le CAJ sur la base de tous les commentaires formulés par le TC, les TWP et le CAJ en 2007

## TC/XXV/12

## ANNEXE

## RAPPORT UPOV D'EXAMEN TECHNIQUE

1.	Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen					
2.	Service requérant					
3.	Numéro de référence du service requérant					
4.	Référence de l'obtenteur					
5.	Date de la demande dans l'État au sein du membre de l'Union requérant					
6.	Demandeur (nom et adresse)					
7.	Mandataire (nom et adresse) (le cas échéant)					
8.	Nom botanique du taxon					
9.	Nom commun du taxon					
[nou	veau] Code UPOV					
10.	Dénomination variétale					
11.	Obtenteur La personne qui a créé ou découvert					
	et mis au point la variété (nom et adresse)					
	(s'il ne s'agit pas du demandeur)					
12.	Service qui a effectué l'examen établi le rapport d'exam	<u>nen</u>				
13.	Station(s) et lieu(x) d'examen					
14.	Période d'examen					
15.	Date et lieu de publication du document					

## 16. <u>RÉSULTATS DE L'EXAMEN TECHNIQUE</u> <u>ET CONCLUSION</u>

17.

18.

a) <u>Rapport sur la distinction</u> :				
La variété - peut être nettement distinguée de toute au - ne peut pas être nettement distinguée de t dont l'existence est notoirement connue. conformément à la Convention UPOV				
Autre variété dont elle n'est pas distincte	e (le cas échéant)			
b) <u>Rapport sur l'homogénéité</u> :				
La variété - est suffisamment homogène homogène [ ] - n'est pas suffisamment homogène homogène [ ] compte tenu des particularités que présente sa reproduction sexuée ou sa multiplication végétative. dans ses caractères pertinents. conformément à la Convention UPOV				
Caractère(s) non homogène(s) de la varie (le cas échéant)	été et explication du défaut d'homogénéité			
c) <u>Rapport sur la stabilité</u> :				
La variété - est stable - n'est pas stable dans ses caractères essentiels. conformément à la Convention UPOV	[]			
Après avis favorable, une description de la variété est jointe en annexe au présent rapport.				
Caractère(s) non stable(s) de la variété et explication du défaut de stabilité  (le cas échéant)				
(d) Une description de la variété figure en annexe du présent rapport :				
(si la variété répond aux critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité).  (Si la variété ne répond pas au critère de distinction, une description peut en être fournie sur demande moyennant, éventuellement, un coût supplémentaire.)				
Observations				
Signature:				

## TC/26/6 Annexe I, page 1 ANNEXE

## FORMULAIRE UPOV DE DESCRIPTION VARIÉTALE

1.	Numéro de référence du service qui a	établi le ra	pport d'examen			
2.	Numéro de référence du service reque (accords bilatéraux seulement)	érant				
3.	Référence de l'obtenteur					
4.	Demandeur (nom et adresse)					
5.	Nom botanique du taxon					
6.	Nom commun du taxon					
[nouv	veaul Code UPOV					
7.	Dénomination variétale					
8.	Date et référence du document conter les principes directeurs d'examen de					
9.	Date et/ou référence du document con d'examen nationaux du service ayant				•••••	
10.	Service qui a effectué l'examen ayant	t établi le ra	pport d'examen			
11.	Station(s) et lieu(x) d'examen					
12.	Période d'examen					
13.	Date et lieu de publication du docume	ent			•••••	
N° U	POV N° <del>national</del> Car du service ayant établi le rapport d'examen	ractères	Niveaux d'e	expression	Note	Observations
14. précé	Groupe : (si les caractères mentionn idés, dans ce chapitre, de la lettre G)	és sous le r	numéro 15 sont	utilisés aux fir	ıs du grou	pement, ils sont

TC/26/6 Annexe I, page 2 Annexe, page 2

Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen							
N° UI	POV	N° national du service ayant établi le rapport d'examen	Caractères	Niveaux	d'expression	Note	Observations
15. <del>d'exa</del>		tères inclus dans les <del>ionaux</del> du service ay				V ou dans	s les principes directeurs
16.	Dén o vo	és voisines et différe comination(s) de la ou des variété(s) visine(s) de votre ariété candidate	Caractère(s) ou lesquels diffère yotr candidate dif ou des va	par lequel la variété e variété Tère de la riété(s)	Décrivez le d'expression de caractère(s) ches variété(s) v	lu ou des nez la ou	Décrivez le niveau d'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
°)		s où les niveaux d'ez érence.	xpression des de	eux variétés	seraient identiqu	ues, prière	d'indiquer l'amplitude de
17.	Renseignements complémentaires :  a) Données additionnelles :  (nouveau) Photographie  (nouveau) Version du code RHS des couleurs utilisée (le cas échéant)  b) Observations :						
[Nouv	veau] V	ariétés (autres que l	a variété candid	ate) incluse	s dans l'examen	<del>DHS</del>	

TC/26/6 Annexe I, page 3 Annexe, page 3

## 18. <u>Notes explicatives</u>:

### a) <u>Généralités</u>

Le numéro de référence attribué par le service qui a établi le rapport d'examen doit être indiqué sur chaque page du rapport.

### b) Ad numéro 14

Seuls doivent être indiqués les renseignements concernant le groupe auquel la variété appartient ou ceux concernant les groupements établis en fonction d'éléments autres que les caractères énumérés sous le numéro 15. Les groupements établis en fonction des caractères mentionnés sous le numéro 15 doivent être signalés uniquement au moyen de la lettre "G" placée devant le numéro du caractère correspondant.

#### c) Ad numéro 15

- i) Tous les caractères inclus dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV doivent être reproduits, même ceux qui sont sans objet et ceux qui ne sont pas observés. La mention "sans objet" désignera les premiers et la mention "non observé", les seconds.
- ii) Les astérisques figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV doivent être reproduits dans le formulaire.
- iii) Les caractères supplémentaires utilisés—au niveau national dans le cadre des principes directeurs du service chargé d'établir le rapport d'examen ne doivent pas figurer après les caractères utilisés dans le cadre des principes directeurs de l'UPOV mais dans l'ordre—choisi par des principes de l'UPOV, étant donné que le formulaire restera réservé surtout à l'usage—national de ce service. Il est inutile de les distinguer à l'aide d'un signe particulier, le numéro—national du service ayant établi le rapport d'examen étant suffisant à cet effet.
- iv) La liste ne comporte qu'une petite colonne pour de brèves remarques ou pour un renvoi à des remarques plus longues qui doivent figurer en notes de bas de page.

#### d) Ad numéro 16

Seuls les caractères dont les différences sont suffisantes pour établir la distinction doivent être indiqués. Les renseignements concernant les différences entre deux variétés doivent toujours reprendre les niveaux d'expression et les notes correspondantes pour les deux variétés, présentés, si possible, en colonnes si un plus grand nombre de variétés sont mentionnées.